



Session des jeunes 2018

8 - 11 novembre 2018

> Dossier

Gestion d'entreprise responsable

Auteur : Sean Langenegger

Sommaire

Introduction	3
Initiatives internationales existantes	3
L'accord de Paris	3
UNO-Global Compact	3
Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	4
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	5
Quels sont les objectifs poursuivis par la Confédération ?	5
Position RSE	5
Point de contact national	5
Ce qui se fait à l'étranger	5
Europe	5
Asie	6
Afrique	6
Amérique	6
Ecoblanchiment (<i>greenwashing</i>)	7
Scandales liés à la RSE	7
Interventions politiques	7
Initiative multinationales responsables	7
Liens utiles	9
Bibliographie	9

Introduction

La notion de « gestion d'entreprise responsable » est comprise différemment par chacun de nous. Parlons-nous d'entreprises qui gèrent leurs ressources dans un souci de développement durable ou qui traitent leurs employé-e-s avec respect et les paient dignement ?

Pour la Confédération, il s'agit du concept de RSE, responsabilité sociétale des entreprises, ou de CR, *Corporate Responsibility*, selon les termes de l'UE (SECO, 2018). La RSE est définie comme suit : « *L'objectif de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est d'optimiser l'utilité de l'entreprise pour les parties prenantes et d'éviter ou d'atténuer les éventuels effets négatifs des activités de l'entreprise.* » (cf. Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, 2018, Thèmes liés à la RSE). Vu que cette définition est plutôt vaste, elle comporte plusieurs domaines tels que l'environnement, les droits humains, les conditions de travail, la fiscalité, les intérêts des consommateurs/-trices et bien plus encore.

Au niveau international, les instruments de la RSE sont par exemple négociés par l'ONU (Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ou l'OCDE (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales). Parallèlement, il existe de nombreux instruments privés de la RSE qui sont élaborés par la société civile ou l'économie. Les différents pays, dont la Suisse, essaient ainsi de conformer leurs lois à celles des autres Etats, afin que les entreprises puissent opérer et travailler à l'étranger sans difficultés.

Initiatives internationales existantes

L'accord de Paris

L'accord de Paris sur le climat a été adopté en décembre 2015, et il a été signé par 195 Etats (Becket, 2017). Il s'agissait du premier plan d'action élaboré pour lutter contre l'avancée des changements climatiques. Son objectif est de contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, exigeant ainsi que l'économie (p.ex. la production animale ou la fourniture d'énergie) soit organisée de manière plus durable et que de nouvelles technologies soient développées (UE)¹.

En Suisse, la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ est entrée en vigueur en 2013 (cf. loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂). Depuis la signature de l'accord de Paris sur le climat, le Conseil fédéral a décidé de réviser complètement cette loi afin de l'adapter aux nouveaux engagements (Conseil fédéral, 2018).

L'un des objectifs de l'accord de Paris, pour lequel la Suisse s'est engagée, vise à réglementer la réduction des émissions de CO₂ dans les pays. Parfois, le législateur indique également de nouvelles réglementations s'appliquant aux entreprises afin d'atteindre cet objectif (Conseil fédéral, 2016).

UNO-Global Compact

Global Compact, ou United Nation Global Compact (en français : Pacte mondial des Nations Unies) est un pacte international entre l'ONU et une entreprise, dans le but d'encourager une mondialisation plus sociale et écologique (UNRIC)².

¹ https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr

² <https://www.unric.org/de/pressemitteilungen/4542>

Par la signature du pacte, l'entreprise s'engage à respecter certaines normes minimales dans le domaine social et écologique ; cet accord se décline en dix principes :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.
2. Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des droits humains.
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. (UNGlobalCompact)³

Il convient cependant de souligner que le Pacte mondiale n'est pas contraignant juridiquement. Il pose un cadre d'engagement pour soutenir les entreprises dans la configuration de leurs activités (UNRIC)⁴.

Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été élaborés entre 2005 et 2011 sous la direction du Représentant spécial de l'ONU et adoptés en 2011 par le Conseil des Droits de l'Homme (Humanrights.ch, 2016). Ils se fondent sur trois piliers :

- L'obligation de protection des Etats : les Etats ont l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains et les libertés fondamentales.
- La responsabilité des entreprises : les entreprises doivent appliquer une procédure de diligence adaptée afin d'éviter toute violation des droits humains et de reconnaître les risques potentiels.
- Indemnisation des victimes en cas de violation des droits humains par une entreprise (ce point est contraignant autant pour l'Etat que pour les entreprises) (SECO, 2018).

Pour résumer, ce corpus de règles souhaite remédier aux lacunes existantes dans la réglementation de la protection des droits humains lors des infractions commises par les entreprises.

Quel est l'élément novateur de ce corpus de règles ? Les Etats membres de l'ONU peuvent désormais attendre ou exiger des entreprises qu'elles respectent les droits humains dans

³ <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

⁴ <https://www.unric.org/de/pressemitteilungen/4542>

leurs activités, tout comme leurs partenaires et fournisseurs, et tenter d'éviter les conséquences négatives qui pourraient en découler.

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ont été adoptés dans leur forme révisée en 2011 par le conseil de l'OCDE. Ils ont été adoptés par les 35 pays adhérents à l'OCDE ainsi qu'une dizaine d'autres Etats. Les principes sont des recommandations adressées aux entreprises soumises à la zone de contrôle de ces Etats ; ils énoncent des bonnes pratiques dans les domaines des droits humains, des conditions de travail, du respect de l'environnement, de la fiscalité ou des intérêts des consommateurs. Ils ont toutefois un caractère volontaire, ce qui signifie qu'ils ne sont pas juridiquement contraignants pour les entreprises (SECO, 2018).

Quels sont les objectifs poursuivis par la Confédération ?

Position RSE⁵

En 2015, le Conseil fédéral a publié un papier de position sur la responsabilité des entreprises en matière de société et d'environnement ; ce document comporte également un plan d'action. Il repose sur quatre axes stratégiques pour encourager la RSE :

- Participer à la conception des conditions générales de la RSE,
- Sensibiliser et soutenir les entreprises suisses dans la mise en œuvre de la RSE,
- Renforcer la RSE dans les pays en développement ou en transition⁶,
- Promouvoir la transparence des activités liées à la RSE (SECO, 2017).

La Confédération assume une fonction d'exemple et respecte également les critères de la RSE lorsqu'elle intervient en tant qu'employeur, investisseur ou propriétaire d'entreprise (Confédération suisse, 2015).

Point de contact national

Le Point de contact national (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE offre la possibilité de déposer plainte si une entreprise viole un de ces principes. Si cela devait se produire, le PCN peut lancer une « procédure de médiation informelle » (SECO, 2018).

Ce qui se fait à l'étranger

Europe

En Europe, l'UE a élaboré des lois sur le *non-financial reporting*, la présentation de rapports non financiers. Celles-ci doivent être appliquées dans tous les Etats membres de l'UE. La législation de l'UE exige que toutes les grandes entreprises, à savoir les entreprises comptant plus de 500 salarié-e-s et qui sont des entités d'intérêt public, établissent des rapports dans lesquels elles expliquent comment elles gèrent les défis sociaux et écologiques (European Commission). Il existe également des directives non contraignantes pour les plus petites entreprises (European Commission, 2017).

⁵ Position RSE :

https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/CSR/Weitere_Informationen/CSR-Positionspapier.pdf.download.pdf/03%20Beilage_CSR-Positionspapier-f_1_4_2015.pdf

⁶ Pays sur le point de devenir des « pays industrialisés »

Parallèlement à ces directives, certains Etats ont également légiféré sur la question. La France par exemple a publié une loi qui établit un devoir de vigilance des entreprises⁷. La Grande-Bretagne quant à elle a élaboré une loi contre le travail forcé (devoir de déclaration)⁸.

Asie

De nombreuses ONG rapportent qu'il existe un grand nombre de violations des droits humains en Chine⁹. C'est également le cas dans beaucoup de pays du Sud-est asiatique¹⁰. Il y a par exemple les fabriques de vêtements au Bangladesh, connues pour leurs mauvaises conditions de travail et l'exploitation des travailleurs/-euses¹¹.

L'OCDE mise beaucoup sur la collaboration, et ce aussi en Asie orientale et méridionale. Elle souhaite aider les pays à respecter les normes et les principes de l'OCDE afin de permettre autant que possible un développement durable aussi dans ces régions (Nieuwenkamp, 2017).

Afrique

Sur le continent africain, de nombreux pays dépendent de l'exportation de matières premières (Groupe de la banque africaine de développement, 2015). Toutefois, l'extraction de ces matières premières peut être très nocive pour l'environnement, ce qui se répercute négativement sur la vie des personnes. Soulignons également que les relations de travail ne correspondent souvent pas aux normes internationales (Verbraucherzentrale, 2018).

La Suisse dispose de plusieurs programmes de coopération et de développement visant à améliorer les droits des personnes défavorisées à travers une meilleure gouvernance. Dans ces activités, l'accent est mis sur les droits humains, la stabilité économique, de meilleures conditions sociales et économiques et le développement durable (DDC, 2018).

Amérique

Les Etats-Unis se trouvent actuellement face à un tournant. Sous Trump, un nouvel oléoduc a été lancé, de nouvelles installations pétrolifères autorisées, la loi sur la protection des animaux démantelées, etc.¹² (Popovich, Albeck-Ripka, & Pierre-Louis, 2018). Les ONG indiquent que cela pèse lourd sur notre environnement. En outre, les USA se sont retirés de l'Accord de Paris sur le climat (Haselton, 2017).

L'OCDE poursuit une étroite collaboration avec beaucoup d'Etats qui ne sont pas membre de l'organisation. C'est également le cas en Amérique du Sud. Elle le fait afin que les principes directeurs soient le plus semblables possible partout, de manière à ce que les entreprises ne rencontrent pas de problèmes pour leurs activités à l'étranger. Les Etats d'Amérique du Sud essaient donc de mettre en œuvre les principes de l'OCDE, avec des succès variables (Nieuwenkamp, 2017).

⁷ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0843.asp>

⁸ <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2015/30/contents/enacted>

⁹ <https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/china/report-china/>,
<https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/sub-regions/east-asia/>

¹⁰ <https://thediomat.com/2017/02/time-for-asean-to-take-human-rights-seriously/>

¹¹ <https://www.hrw.org/report/2015/04/22/whoever-raises-their-head-suffers-most/workers-rights-bangladeshs-garment>

¹² <https://www.nytimes.com/interactive/2017/10/05/climate/trump-environment-rules-reversed.html>,
<https://news.nationalgeographic.com/2017/03/how-trump-is-changing-science-environment/>

Ecoblanchiment (*greenwashing*)

L'utilisation du vert dans la communication permettrait d'influencer les décisions politiques ou le comportement des consommateurs/-trices. L'écoblanchiment est très souvent utilisé pour contourner des projets de loi désagréables ou pour inciter la clientèle à acheter un produit. Ceux qui y recourent (il s'agit souvent d'entreprises) essaient ainsi de donner l'impression qu'ils résoudre eux-mêmes le problème environnemental et que les règles obligatoires sont donc inutiles, ou alors qu'un produit a été fabriqué de manière écologique (par exemple produits bio ou produits de nettoyage non toxiques), alors que ce n'est pas le cas (Müller, 2009). Ils agissent de la sorte car cela coûterait très cher de créer de nouveaux produits respectueux de l'environnement ou de modifier les processus existants (Knufken, 2010).

Scandales liés à la RSE

Ces derniers temps, il y a eu de nombreux scandales liés à la RSE, comme par exemple celui de Volkswagen.

Dans cette affaire, le scandale concernait les émissions de CO₂ des véhicules VW. L'entreprise a installé des logiciels spéciaux dans ses automobiles afin de pouvoir tricher lors des tests antipollution. Cela signifie que la technique permettait de remarquer lorsqu'une voiture était testée et qu'elle réduisait les émissions de gaz à ce moment. Ainsi, cette voiture qui ne respectait pas les valeurs légales recevait néanmoins une autorisation (Hotten, 2015)¹³.

La démarche de VW a d'abord été remarquée aux USA par l'EPA (Environmental Protection Agency, l'agence américaine de protection de l'environnement) (Hotten, 2015). Alors que le méfait du groupe devenait public, de fortes réactions ont surgi de la part de la clientèle et de la justice. VW a dû payer des amendes et retirer de nombreuses voitures, ce qui lui a coûté des milliards de dollars. Sans compter que cette affaire a fortement nuit à l'image du groupe (Hotten, 2015).

Interventions politiques

En 2011, avec l'entrée en vigueur des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des nombreuses interventions politiques ont eu lieu dans plusieurs pays, dont la Suisse. Une intervention très importante dans notre pays, qui en a déclenchées plusieurs autres, était la pétition *Droit sans frontières* (Initiative multinationales responsables, 2018). Celle-ci exigeait que les entreprises internationales ayant leur siège en Suisse respectent aussi à l'étranger les droits humains et les normes environnementales de la Suisse. La pétition a été refusée par la Commission de politique étrangère du Conseil national, mais l'importante attention médiatique n'a pas permis aux politiques d'oublier cette initiative, qui a ainsi eu pour conséquence d'autres pétitions, motions, débats et études au Conseil fédéral (Recht ohne Grenzen).

Initiative multinationales responsables

L'initiative *multinationales responsables* a été lancée par plus de 50 ONG – depuis, leur nombre est passé à plus de 100 (Initiative multinationales responsables, 2018)¹⁴. Elle demande que les entreprises internationales ayant leur siège en Suisse respectent les droits humains et les normes environnementales aussi à l'étranger. Pour garantir cela, l'initiative

¹³ <https://www.bbc.com/news/business-34324772> abgerufen

¹⁴ https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/05/3.5_KVI_FAQ_F_Layout_1803.pdf

souhaite que la Confédération prenne des mesures légales. En outre, les multinationales devraient assumer leurs responsabilités pour les dommages causés à l'étranger par les entreprises qu'elles contrôlent (cela s'applique aux filiales, mais aussi aux entreprises n'appartenant pas au groupe dès lors qu'elles sont soumises économiquement à l'entreprise suisse). Cela permettrait aux victimes de violations des droits humains d'engager une action civile contre la société mère pour les dommages subis à l'étranger à cause d'une entreprise sous le contrôle de cette société mère. Pour cela, chaque personne concernée devrait porter plainte individuellement, ce qui permettrait de créer un « mécanisme contraignant » afin que les entreprises respectent leurs obligations (Initiative multinationales responsables)¹⁵.

L'initiative exige aussi des mesures de la part des entreprises. Les auteur-e-s souhaitent introduire un devoir de vigilance pour que les entreprises identifient les risques présents dans leur chaîne de production internationale, prennent des mesures pour les contrer et établissent un rapport à ce sujet (Initiative multinationales responsables)¹⁶.

Le Conseil fédéral s'oppose à cette initiative, car il estime qu'elle va trop loin. Si elle était acceptée, la Suisse disposerait seule de la loi la plus stricte dans ce domaine. Il estime que les plans d'action existants (plan d'action RSE, plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits humains et plan d'action pour une économie verte) donnent déjà à la Suisse la possibilité d'agir face aux entreprises qui ne respectent pas les Principes directeurs de l'ONU ou de l'OCDE (Conseil fédéral, 2017).

Le 14 juin 2018, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté un contre-projet indirect à l'initiative, dans lequel elle reconnaît la nécessité d'agir au niveau juridique. Le nombre et la variété des ONG soutenant l'initiative a probablement aussi contribué à ce que les revendications des auteur-e-s soient prises au sérieux. Toutefois, en cas d'acceptation du contre-projet, la nouvelle législation ne s'appliquerait qu'aux grandes entreprises (entreprises qui correspondent à 2 des critères suivants : un bilan total de 40 millions de francs, un chiffre d'affaires de 80 millions de francs ou 500 salarié-e-s à plein temps). De plus, la définition de la responsabilité serait beaucoup plus restrictive que celle prévue par le texte de l'initiative. Le Conseil national estime ainsi que les entreprises ne devraient répondre que des atteintes corporelles, à la vie ou à la propriété. Leur responsabilité ne serait donc pas engagée pour les dommages environnementaux. En outre, les entreprises ne devraient être responsables que de leurs filiales et sociétés directement contrôlées, mais pas des fournisseurs, producteurs, etc. (L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse, 2018).

Cette proposition du Conseil national jouit du soutien de certains acteurs économiques, comme GEM (groupement des entreprises multinationales) et ÖBU (association pour une économie durable), ainsi que de la Migros et d'IKEA (Amnesty International, 2018).

Les auteur-e-s de l'initiative estiment que des démarches volontaires de la part des entreprises ne suffisent de loin pas, raison pour laquelle un mécanisme de contrôle et de contrainte est nécessaire. Sur cet aspect, le contre-projet est du même avis et, malgré les limites du texte, les auteur-e-s de l'initiative seraient prêt-e-s à retirer leur initiative afin que les mesures entrent plus rapidement en vigueur, ce qui est particulièrement important concernant les violations des droits humains (L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse, 2018)¹⁷.

¹⁵ https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/05/3.2_KVI_Factsheet_5_F_low.pdf

¹⁶ https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/05/3.2_KVI_Factsheet_5_F_low.pdf

¹⁷ <https://konzern-initiative.ch/neuigkeit/initiativkomitee-bietet-hand-fuer-kompromiss/>

Liens utiles

Liens	Code QR
http://mneguidelines.oecd.org/ (OECD-Responsible Business Conduct)	
Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
http://www.un.org/fr/index.html	
https://initiative-multinationales.ch/initiative-en-detail/	
https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160077	
https://initiative-multinationales.ch/communiqués-de-presse/la-voie-du-compromis-reste-ouverte/	
https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-rk-s-2018-06-29.aspx	

Bibliographie

- Amnesty International. (2018). *Asie de l'est*. Récupéré sur Amnesty International:
<https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/sub-regions/east-asia/>
- Amnesty International. (2018). *Chine 2017/2018*. Récupéré sur Amnesty International:
<https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/china/report-china/>

- Amnesty International. (2018, mai 16). *Les droits humains au Parlement été 2018*. Récupéré sur Amnesty International: <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/sessions-parlementaires/2018/session-dete-2018-28-05-2013-16-06>
- Becket, S. (2017, mai 31). *Paris climate agreement: What you need to know*. Récupéré sur cbsnews: <https://www.cbsnews.com/news/paris-climate-agreement-what-you-need-to-know/>
- Confédération suisse. (2015). *La responsabilité sociétale des entreprises*. Berne: Confédération suisse. Récupéré sur https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/CSR/Weitere_Informationen/CSR-Positionspapier.download.pdf/03%20Beilage_CSR-Positionspapier-f_1_4_2015.pdf
- Conseil fédéral. (2016, janvier 5). *Climat : le Conseil fédéral approuve l'accord de Paris et fixe les axes de la future politique*. Récupéré sur Admin: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-61096.html>
- Conseil fédéral. (2017, janvier 11). *Le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire "Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement"*. Récupéré sur Admin: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-65222.html>
- Conseil fédéral. (2018, avril 20). *Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la future politique climatique de la Suisse*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-63588.html>
- DDC. (2018, août 2). *Bonne gouvernance*. Récupéré sur Admin: <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc/plaidoyer-bonne-gouvernance/bonne-gouvernance.html>
- European Commission. (2017, juin 26). *Frequently asked questions: Guidelines on disclosure of non-financial information*. Récupéré sur European Commission Press release Database: http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-1703_en.htm
- European Commission. (s.d.). *Non-Financial Reporting*. Récupéré sur Europe.eu: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/non-financial-reporting_en
- Graffenried, A. v. (2016, décembre 9). *Rapport sur la stratégie de la Suisse*. Récupéré sur https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/bericht-schweizer-strategie-uno-leitprinzipien-wirtschaft-und-menschenrechte_FR.pdf
- Greshko, M., Parker, L., Howard, B. C., & Stone, D. (2018, août 21). *A Running List of How President Trump Is Changing Environmental Policy*. Récupéré sur National Geographic: <https://news.nationalgeographic.com/2017/03/how-trump-is-changing-science-environment/>
- Groupe de la banque africaine de développement. (2015, novembre 5). *L'Afrique doit réduire sa dépendance des exportations des matières premières et des importations*. Récupéré sur Groupe de la banque africaine de développement:

- <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-must-reduce-its-dependency-on-raw-material-exports-and-imports-14957/>
- Haselton, T. (2017, juin 1). *Trump is leaving Paris climate agreement even though majority of Americans in every state supported it*. Récupéré sur CNBC: <https://www.cnbc.com/2017/06/01/trump-leaves-paris-climate-agreement-though-americans-supported-it.html>
- Hotten, R. (2015, décembre 10). *Volkswagen: The scandal explained*. Récupéré sur BBC News: <https://www.bbc.com/news/business-34324772>
- Human Rights Watch. (2015, avril 22). *Whoever Raises their Head Suffers the Most*. Récupéré sur Human Rights Watch: <https://www.hrw.org/report/2015/04/22/whoever-raises-their-head-suffers-most/workers-rights-banladeshs-garment>
- Humanrights.ch. (2016, juin 17). *Les principes directeurs de l'ONU pour les sociétés transnationales*. Récupéré sur Humanrights.ch: <https://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/stn/normes/onu/>
- Ineichen-Fleisch, M.-G. (2017, Juni 22). *Corporate Social Responsibility – die Rolle des Bundes*. *Die Volkswirtschaft*, 10-12. Récupéré sur <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2017/06/ineichen-07-2017/17/>
- Initiative multinationales responsables. (2018). *Initiative pour des multinationales responsables – évolution politique en Suisse*. Récupéré sur Initiative multinationales responsables: https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/06/KVI_Factsheet_1_F_Lay_1801.pdf
- Initiative multinationales responsables. (2018). *Questions et réponses sur l'initiative pour des multinationales responsables*. Récupéré sur Initiative multinationales responsables: https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/05/3.5_KVI_FAQ_F_Layout_1803.pdf
- Initiative multinationales responsables. (s.d.). *Argumentaire*. Récupéré sur Initiative multinationales: <https://initiative-multinationales.ch/argumentaire/>
- Initiative multinationales responsables. (s.d.). *Explications sur le texte de l'initiative*. Récupéré sur Initiative multinationales responsables: https://initiative-multinationales.ch/wp-content/uploads/2018/05/3.2_KVI_Factsheet_5_F_low.pdf
- Initiative multinationales responsables. (s.d.). *L'initiative en détails*. Récupéré sur Initiative multinationales responsables: <https://initiative-multinationales.ch/linitiative-en-detail/>
- Knufken, D. (2010, mars 2). *The Top 25 Greenwashed Products in America*. Récupéré sur Business Pundit: <http://www.businesspundit.com/the-top-25-greenwashed-products-in-america/>
- L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse. (2018, juin 29). *CO. Droit de la société anonyme*. Récupéré sur Curia Vista: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160077>
- Müller, A.-M. (2009). *Greenwashing – Die dunkle Seite der CSR*. Récupéré sur Reset: <https://reset.org/knowledge/greenwashing-%e2%80%93-die-dunkle-seite-der-csr>

- Nieuwenkamp, R. (2017, juin 22). Schrittweise Ausweitung der OECD-Standards. *Die Volkswirtschaft*, pp. 13-15. Récupéré sur <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2017/06/nieuwenkamp-07-2017/>
- Patel, C. (2017, février 25). *Time for ASEAN to Take Human Rights Seriously*. Récupéré sur The Diplomat: <https://thediplomat.com/2017/02/time-for-asean-to-take-human-rights-seriously/>
- Popovich, N., Albeck-Ripka, L., & Pierre-Louis, K. (2018, juillet 6). *76 Environmental Rules on*. Récupéré sur The New York Times: <https://www.nytimes.com/interactive/2017/10/05/climate/trump-environment-rules-reversed.html>
- Recht ohne Grenzen. (s.d.). *Kampagne Recht ohne Grenzen*. Récupéré sur Recht ohne Grenzen: <http://www.rechtohnegrenzen.ch/de/kampagne/recht-ohne-grenzen/>
- SECO. (2017, mars 30). *Mise en œuvre de la RSE*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/CSR/Umsetzung_CSR0.html
- SECO. (2017, mars 30). *Priorités de la Confédération*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/CSR/Prioritten_Bund.html
- SECO. (2017, mars 30). *Rôle de l'Etat*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/CSR/Rolle_des_Staates.html
- SECO. (2017, août 2). *RSE – Position et plan d'action du Conseil fédéral*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/CSR.html
- SECO. (2017, mars 30). *Utilité de la RSE*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/Nutzen_der_CSR1.html
- SECO. (2018, juin 5). *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen.html
- SECO. (2018, septembre 5). *Entreprises et droits de l'homme: Rapport et plan d'action national*. Récupéré sur SECO: <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-64884.html>
- SECO. (2018, février 5). *Outils d'application pour les entreprises*. Récupéré sur Admin: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/Outils_d_application_pour_les_entreprises.html

[sammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternahmen/Anwendungsinstrumente_fuer_Unternehmen.html](#)

SECO. (2018, août 23). *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*. Récupéré sur SECO:

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/OECD-Guidelines.html

SECO, S. d. (2018, février 5). *Thèmes liés à la RSE*. Récupéré sur admin.ch:

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen/CSR-Themen.html

UE. (s.d.). *Accord de Paris*. Récupéré sur Europa.eu:

https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr

UNGlobalCompact. (s.d.). *The Ten Principles of the UN Global Compact*. Récupéré sur

UNGlobalCompact.org: <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

UNRIC. (s.d.). *Der "Globale Pakt"*. Consulté le August 27, 2018, sur UNRIC.org:

<https://www.unric.org/de/pressemitteilungen/4542>

Verbraucherzentrale. (2018, Juni 26). *Rohstoffabbau schadet Umwelt und Menschen*.

Récupéré sur Verbraucherzentrale:

<https://www.verbraucherzentrale.nrw/wissen/umwelt-haushalt/nachhaltigkeit/rohstoffabbau-schadet-umwelt-und-menschen-11537>

CSAJ | Direction de la Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.jugendsession.ch



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'économie et de l'association de l'initiative multinationales responsables.